



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Formation / #Prévention / #Observatoirenational / @capeb\_fr / @preventionbtp / @CNATPnationale / #IRISST

## Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP - Année 2018 - 7<sup>e</sup> édition

# La formation continue au sein du secteur de l'artisanat du BTP en nette augmentation, notamment dans les domaines de la gestion et de la prévention

Paris, le 6 mai 2020 - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes ([CNATP](#)), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail ([IRIS-ST](#)) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ([OPPBTB](#)) dévoilent les résultats de la 7<sup>e</sup> édition de l'Observatoire national des formations à la prévention suivies dans les entreprises artisanales du BTP. Cette étude traite les données du FAFCEA et de Constructys qui correspondent aux actifs du BTP (chefs d'entreprise et salariés) des entreprises de moins de 20 salariés qui ont suivi une formation en 2018. Les résultats attestent d'une hausse de la formation continue dans l'artisanat du BTP (+12% versus l'année précédente) due à une forte augmentation des formations liées à la gestion (+30%) et des formations à la prévention (+21%). Cette dernière demeure, avec une part de 55%, le 1<sup>er</sup> domaine de formation, principalement grâce aux formations obligatoires à la sécurité. Les formations concernant l'électricité, la conduite d'engins, le travail en hauteur et le secourisme restent les plus suivies.



## Formations dans les entreprises artisanales du BTP : la prévention à l'honneur

La prévention reste le 1<sup>er</sup> domaine de formation en 2018 : elle représente 55% des formations suivies par les actifs de l'artisanat du BTP et le nombre de stagiaires formés à la prévention (82 700 en 2018) a fortement augmenté (+21%) par rapport à 2017.

Cette hausse s'explique en partie, et pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, par une forte augmentation des formations liées au risque électrique (+58% par rapport à 2017) : un bond notamment dû à l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les personnes travaillant à proximité de réseaux aériens et enterrés d'être formées et de détenir l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Les autres formations obligatoires à la sécurité affichent également une hausse : +13% pour les formations liées au travail en hauteur, +12% pour les formations au secourisme ou encore +11% pour les formations liées à la conduite d'engins. Les formations liées à l'amiante augmentent légèrement de 1%. Celles liées à la gestion de la sécurité augmentent de 27% par rapport à 2017, mais les formations relatives aux opérations particulières affichent une baisse de 6%. Les formations concernant les contraintes physiques augmentent de 5% et comptabilisent 677 formations suivies. Ceci est encourageant car cette thématique constitue un enjeu important en termes d'accidentologie et de maladies professionnelles.

Justement, le rapprochement des chiffres de la sinistralité avec ceux des formations à la prévention suivies par les actifs du BTP met en évidence un écart entre la principale cause des accidents survenus et les thématiques de sécurité suivies par les professionnels. En effet, les contraintes physiques (manutentions manuelles) constituent la 1<sup>re</sup> cause d'accidents pour les professionnels du BTP (48% des 86 886 accidents déclarés) alors que la formation à ce risque reste faible (1% des formations suivies). Les troubles musculosquelettiques (TMS) constituent toujours la 1<sup>ère</sup> cause de maladies professionnelles pour l'ensemble des métiers du BTP (90%).

Ces résultats prouvent que la sensibilisation des entreprises artisanales doit être poursuivie sur cette thématique et que l'appropriation des bons gestes et postures des travailleurs doit être favorisée. Ces efforts ne pourront être faits sans que de nouveaux moyens de sensibilisation comme la réalité virtuelle ou la réalité augmentée ne soient proposés aux entreprises artisanales.

## Formations à la prévention : une dynamique inégale selon les profils

Dans la continuité de 2017, les métiers des travaux publics, les électriciens et les couvreurs-plombiers-chauffagistes figurent en 2018 parmi les métiers les plus représentés dans les formations à la prévention au regard de leur effectif de référence. Le suivi de ces formations est en hausse pour l'ensemble des métiers du BTP avec notamment une forte augmentation pour les métiers des travaux publics, les maçons carreleurs ainsi que pour les serruriers métalliers.

De plus, comme les années précédentes, les chefs d'entreprise artisanale du BTP suivent davantage les formations techniques (65%) que les formations à la prévention (23% ; +6% versus l'année précédente), contrairement aux salariés (24% technique et 60% prévention). Un écart qui ne reflète pas l'exposition des chefs d'entreprise aux mêmes risques professionnels que leurs salariés sur chantier.

L'Observatoire montre que l'implication dans la formation dépend de certains critères, au-delà des métiers. Ainsi, tout comme les années précédentes, l'étude montre que 98% des stagiaires formés à la prévention sont des hommes. Malgré une féminisation progressive des métiers, les femmes sont sous-représentées dans les formations à la prévention (2%). Elles représentent pourtant 8% des actifs du BTP.

Autre variable : l'âge. Les stagiaires âgés de 20 à 40 ans restent les plus impliqués dans les formations à la prévention (60%). A l'inverse la tranche d'âge « 51 ans et plus » présente un écart négatif important par rapport à sa valeur de référence (15% seulement de présence aux formations alors qu'ils représentent 29% des actifs du BTP). Le bagage de l'expérience peut être à l'origine de leur faible présence en formation à la prévention.

Enfin, les résultats de l'Observatoire attestent d'une inégale dynamique selon les régions : si la majorité des régions affiche un dynamisme quant au suivi des formations à la prévention, les régions

Grand-Est, Hauts-de-France et Normandie se démarquent. À l'inverse, et comme les années précédentes, l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur montrent un dynamisme moins important.

## **Des leviers d'action pour rendre l'offre de formations adaptée aux besoins des entreprises artisanales du BTP**

Les résultats de l'Observatoire ont permis d'identifier ou de valider plusieurs actions afin d'améliorer le suivi et l'impact des formations auprès des artisans du BTP :

- **Permettre aux chefs d'entreprise et aux conjoints non-salariés de mieux suivre les formations à la prévention** en proposant des formations faciles d'accès et adaptées à leur métier et à la taille de l'entreprise ;
- **Développer des nouvelles méthodes d'animation** telles que la réalité virtuelle et la réalité augmentée : les artisans sont particulièrement attirés par ces formations qui permettent d'aborder des thématiques sécurité en « condition réelle » de travail sur un chantier ou dans un atelier, et de façon plus ludique ;
- **Poursuivre le développement des formations numériques et encourager les organismes de formation à développer les formations en ligne**, avec, par exemple une partie théorique en ligne et une partie pratique en présentiel. Ces formations permettent aux participants de se former à leur rythme et aux entreprises de gagner du temps

Pour répondre à ces nouveaux besoins, l'OPPBTB propose des eLearning gratuits sur des thématiques chantier comme par exemple : « Le port du harnais », « Chargement des véhicules et arrimage des charges », « Utiliser un échafaudage en sécurité », « Travail à proximité de réseaux », ...

Ce sont des modules courts, 15 minutes, téléchargeables pour être suivis en mode non connecté, très utile pour animer des briefings avec les compagnons.

De plus, afin d'aider les chefs d'entreprise artisanale à mieux connaître les formations obligatoires, l'IRIS-ST propose sur son site internet, via l'onglet formation, des outils d'accompagnement :

- **L'outil d'auto-diagnostic en ligne** qui permet d'identifier toutes les formations sécurité obligatoires pour l'exercice de son métier. À travers un questionnaire en ligne, le chef d'entreprise renseigne différentes situations de travail qui portent sur les différents thèmes de formation obligatoire et obtient, en quelques clics, la liste des formations sécurité obligatoires pour ses salariés ou pour lui-même ;
- **Les fiches synthétiques pour chaque formation** avec des informations sur les modalités à connaître telles que la durée, les prérequis, les objectifs ou encore le cadre réglementaire de la formation ;
- **Les fiches par métier** qui reprennent l'ensemble des formations obligatoires à la sécurité indispensables pour le métier concerné. À noter toutefois que ces listes sont données à titre indicatif et doivent être adaptées à l'activité et à aux conditions réelles de travail des entreprises.
- Enfin, **le nouveau guide pratique sur les formations santé sécurité au travail**, réalisé par la CAPEB et l'IRIS-ST, est disponible depuis le début d'année.

**Patrick Liébus, président de la CAPEB et de l'IRIS-ST, commente :** « *Les résultats de cette nouvelle édition de l'Observatoire des formations à la prévention sont encourageants : nos artisans se forment de plus en plus ! Evidemment, des progrès sont encore à faire. Le travail de prévention au sein des entreprises artisanales du bâtiment est essentiel afin d'améliorer la sécurité sur les chantiers. Il doit se poursuivre mais aussi se renouveler : la réalité virtuelle, la réalité augmentée et les formations numériques constituent de véritables atouts pour rendre la formation plus accessible. Hélas la période de pandémie et de confinement que notre pays traverse nous incite à revoir nos positions sur ces points précis* ».

**Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB, commente :** « *Plus que jamais la formation est un vecteur de compétence et de performance dans les entreprises du BTP. Bien qu'une grande partie des formations soient des formations obligatoires leur progression est encourageante. De ce fait nous devons poursuivre nos efforts pour motiver les chefs d'entreprises artisanales à développer leur culture prévention avec une approche pragmatique et positive pour impacter leur performance globale. Le développement de nouvelles techniques de formation telles que*

le numériques pourront accompagner favorablement les entreprises artisanales dans le développement de cette culture de prévention. »

**Françoise Despret, Présidente de la CNATP, commente :** « Que la formation au sein de l'artisanat du BTP soit en nette augmentation démontre le dynamisme et la capacité de nos chefs d'entreprise à toujours se remettre en question et souhaiter progresser. Que nos artisans, souvent d'abord technicien, se forment de plus en plus dans le domaine de la gestion est rassurant car indispensable pour la pérennité de leurs structures. Saluons encore l'effort des entreprises du BTP à se former toujours plus dans le domaine de la prévention. La crise sanitaire actuelle a confirmé que pour nos artisans la sécurité de leurs salariés était en effet essentielle. La CNATP souhaite que la réforme de la formation professionnelle n'est pas de conséquences futures pour les moyens financiers mis à disposition des petites entreprises. »

## **Télécharger la nouvelle note de synthèse de l'Observatoire (faits marquants de l'année 2018) via [ce lien](#)**

---

### **Cartographier la prévention des risques professionnels pour mieux agir**

À travers la production d'une note de synthèse annuelle, l'Observatoire des formations de la prévention permet de suivre les évolutions statistiques par métier, par risque, par profil de stagiaire ou encore par région. Ces indicateurs sont essentiels pour identifier les actions prioritaires à mener pour développer une culture de prévention au sein des entreprises artisanales.

### **Périodicité :**

La périodicité est annuelle. Cette septième note de synthèse de « l'Observatoire national des formations à la prévention » porte sur l'année 2018. Elle vise à mettre en œuvre des actions concrètes, en partenariat avec des organismes de formation et des organismes de prévention. L'objectif est de toujours mieux prendre en compte les besoins et spécificités des entreprises artisanales du BTP.

### **Méthodologie et sources :**

L'Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et Sécurité au Travail (IRIS-ST) analyse depuis 2011 les formations à la prévention réalisées par les entreprises artisanales du BTP en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP. L'objectif de cette étude est simple, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des formations sécurité suivies par les professionnels pour pouvoir dégager des axes d'actions.

Pour réaliser cette étude, l'Institut utilise les données disponibles en s'appuyant notamment sur les fichiers du FAFCEA pour les chefs d'entreprise et les conjoints non-salariés et ceux de CONSTRUCTYS pour les salariés. Ils regroupent l'ensemble des stages ayant fait l'objet d'une prise en charge par ces organismes. Le périmètre d'analyse porte sur les actifs des entreprises artisanales de moins de 20 salariés et les artisans travaillant seuls.

---

### **À propos de la CAPEB :**

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*\*
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55.300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent

- 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

\*\* Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits au SSI (ex-RSI),

\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 » [https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

### **A propos d'IRIS-ST**

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements

innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.  
Pour en savoir plus : [www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

#### **A propos de l'OPPBT**

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP réalise l'accompagnement de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail. Depuis 1947, les missions de l'OPPBT ont évolué pour s'adapter aux besoins des entreprises et se traduisent aujourd'hui autour de 3 axes : le conseil, la sensibilisation et la formation.

Pour en savoir plus : [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

#### **A propos de la CNATP**

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. On compte 63710 entreprises artisanales de Travaux publics et de Paysage (moins de 20 salariés), soit 96 % du total, réparti comme suit :

- 35260 entreprises de Travaux publics sont artisanales, soit 94 % du secteur,
- 28450 entreprises sont Paysagistes sont artisanales, soit 98 % du secteur.

Les effectifs salariés des entreprises artisanales de Travaux publics et du Paysage sont de 97300. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Pour en savoir plus : [www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

---

#### **Contacts presse :**

##### **Pour la CAPEB**

Hopscoth : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - [aageraud@hopscoth.fr](mailto:aageraud@hopscoth.fr)

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

##### **Pour IRIS-ST**

Responsable de l'IRIS-ST : Mélanie BAUMEA - Tél : 01.53.60.51.41 [m.baumea@iris-st.org](mailto:m.baumea@iris-st.org)

Chargée de prévention de l'IRIS-ST et chargée d'étude : Clémence RIGAUDEAU - Tél : 01.53.60.51.40  
[c.rigaudeau@iris-st.org](mailto:c.rigaudeau@iris-st.org)

##### **Pour l'OPPBT**

###### **OPPBT**

Solange Delpech - 01 46 09 26 76 - [solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)

Stéphanie Bignon-Bienvenu - 01 46 09 26 54 - [stephanie.bignon.bienvenue@oppbtp.fr](mailto:stephanie.bignon.bienvenue@oppbtp.fr)

CLC Communications : Tél : 01 42 93 04 04

Christelle Grelou - [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)

Ingrid Jaunet - [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

Orline Nzuzi - [o.nzuzi@clccom.com](mailto:o.nzuzi@clccom.com)

##### **Pour la CNATP**

Secrétaire Général de la CNATP : David LEMAIRE - Tél : 01.53.60.51.75 et 06.34.99.20.01 - [d.lemaire@cnatp.org](mailto:d.lemaire@cnatp.org)